Image not found or type unknown

Mes patrons ont-ils le droit de me convoquer.

Par **zikette**, le **07/03/2015** à **12:10**

Bonjour

Je suis en arrêt pour problèmes de santé depuis le début de l'année.J'ai des petits soucis avec mes patrons,je travaille dans les ambulances.Ils veulent me convoquer pour savoir si j'ai l'intention de revenir travaillais.Car ils ne peuvent pas embaucher une autre personne à ma place.Ont ils le droit de faire ça.Pour le moment ma santé ne me permet pas de revenir au travail.
Pouvez vous me renseigner. Je vous en remercie par avance.

Par **P.M.**, le **07/03/2015** à **16:19**

Bonjour,
A la limite peu importe si l'employeur a le droit ou pas de vous convoquer, ce qui est important c'est que normalement, vous n'êtes pas obligé de vous répondre favorablement à une telle convocation qui n'est même pas pour un entretien préalable au licenciement et que s'il le faisait, vous pourriez lui répondre en lui rappelant que votre contrat de travail est suspendu par un arrêt-maladie et que vous ne vous rendrez pas à un tel remdez-vous informel...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés